

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASFART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-11 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 4172 en date du 15 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte financier unique 2025 du budget principal a été arrêtée avec un excédent de + 15.530.759,01 € et la section d'investissement avec un besoin de financement de – 763.894,39 €,

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de reste à réaliser ni en dépenses d'investissement ni en recettes d'investissement,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement du compte financier unique 2025 du budget principal,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'affecter pour partie l'excédent de fonctionnement 2025 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget 2026 par inscription budgétaire en recettes à l'article 1068 d'un montant de 763.894,39 €,

- de reporter l'excédent de fonctionnement 2025 en recettes de la section de fonctionnement du budget 2026 ligne 002 pour 14.766.864,62 €.

Le Président de la communauté de communes

Transmission au Représentant de l'État N° 4181

Publication le 18/06/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/06/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27342-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	2024	2025
Dépenses Mandatées	26 993 273,05 €	28 275 783,60 €
Recettes Réalisées	30 253 456,72 €	31 209 807,87 €
Résultat exercice	3 260 183,67 €	2 934 024,27 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	10 556 303,96 €	12 596 734,74 €
Résultat fonctionnement repris BA LATOUR	-152 443,13 €	
Résultat de fonctionnement à affecter	13 664 044,50 €	15 530 759,01 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	7 026 062,66 €	6 756 129,24 €
Déficit-excédit d'exécution exc N-1 (001)	-1 209 916,34 €	-1 067 309,76 €
Résultat investissement repris BA LATOUR	1 049 999,99 €	
Recettes réalisées	6 118 669,25 €	7 059 544,61 €
Solde d'exécution Investissement	-1 067 309,76 €	-763 894,39 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-1 067 309,76 €	-763 894,39 €
------------------------------	------------------------	----------------------

Affectation au compte 1068	1 067 309,76 €	763 894,39 €
-----------------------------------	-----------------------	---------------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	12 596 734,74 €	14 766 864,62 €
---	------------------------	------------------------